



COMMUNE DE MONTSOULT - DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

**DECISION DU MAIRE**

**Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal**

**N° : 17 - 2021-de la décision**

**Marché Public de Travaux**

**EXTENSION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE  
ET CREATION DE DEUX CLASSES ET COULOIR  
de la Ville de MONTSOULT**

**ATTIBUTION LOT 1 « Désamiantage »**

*Le Maire,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

VU, le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R.2162-3 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 08/2020 du 19/06/2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le présent marché entre dans le cadre de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique qui dispose que « l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée pour passer :1° un marché dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis qui figure en annexe du présent code » ;

**CONSIDERANT** la procédure adaptée lancée le 26/05/2021 sur la plateforme MAXIMILIEN et publiée sur les supports e-marchés publics ;

**CONSIDERANT** que la date limite de remise des offres était fixée au 28/06/2021 à 12h00 ;

**CONSIDERANT** que 2 offres nous sont parvenues dans le délai précisé ci-dessus soit les offres des sociétés : SCM Environnement et Amiantech;

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'un marché public de travaux portant sur l'extension d'un bâtiment périscolaire et de la création de deux classes et d'un couloir de la ville de MONTSOULT ;

**CONSIDERANT** que le présent marché est un marché unique ;

**CONSIDERANT** l'analyse des offres ayant été réalisée le 27/07/ 2021 ;

# Décide :

**Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le marché n° 2021-Extension Ferry relatif à l'extension d'un bâtiment périscolaire et de la création de deux classes et d'un couloir de la ville de MONTSOULT – Lot 1 : avec la SOCIÉTÉ SCM Environnement, 27 avenue de Valenton-94190 Villeneuve Saint Georges, n° SIRET : 799 640 370 000 18, pour un montant de 63 000 € HT, soit 75 600 € TTC.

**Article 2 : DIT QUE** les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

Montsourt, le 31/08/2021

Transmise et reçue à la sous-préfecture de Pontoise, le :  
Publiée le : 31/08/2021  
Exécutoire le : 31/08/2021  
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R421-1 et suivants du code de justice administrative).

La Direction Générale



Le Maire,

Silvio BIELLO